

03 déc 2010 -11:08

Appartient à Conseil des ministres du 3 décembre 2010

Limitation de la zone réservée aux parcs éoliens off-shore

M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, et M. Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité adapteront les limites de l'espace marin prévu pour les parcs éoliens dans la zone économique exclusive de la Mer du Nord, en vue d'un maintien maximal de surface réservée aux éoliennes avec une gêne minimale pour la navigation maritime.

M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, et M. Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité adapteront les limites de l'espace marin prévu pour les parcs éoliens dans la zone économique exclusive de la Mer du Nord, en vue d'un maintien maximal de surface réservée aux éoliennes avec une gêne minimale pour la navigation maritime.

Etant donné que la Mer du Nord est une route maritime fort fréquentée, l'implantation de parcs éoliens pourrait fortement gêner le trafic maritime. C'est la raison pour laquelle la zone prévue pour les parcs éoliens sera limitée. Le secrétaire d'Etat à la Mobilité fera une proposition au Conseil des ministres concernant une nouvelle réglementation en matière de navigation maritime, qui permet d'assurer la sécurité de la navigation maritime dans et autour des parcs éoliens.

Le projet d'arrêté royal (*) qui adapte les coordonnées des parcs éoliens off-shore est soumis en deuxième lecture au Conseil des ministres. Il a été adapté aux avis des gouvernements des Régions et de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG).

(*) modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif aux conditions et à la procédure d'octroi des concessions domaniales pour la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'eau, des courants ou des vents, dans les espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction conformément au droit international de la mer.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>